

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **mercredi 23 juin 2021**

### **COMPTE RENDU**

#### **Etaient Présents :**

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Cécile LEDOUX, Jean-Louis ROUFFILANGE, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Isabelle CARBON, Maxime ESPOSITO, Micheline MARTEL, Patrick VASSAL, Michèle DALLIES, Sabrina BENAMAR, Arnaud RIVES, José LECLERE, Patrice VARLET, Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA, Jérémy LINDEMANN, Ludovic SAN NICOLAS

#### **Etaient représentés :**

Véronique LENOIR par Isabelle CARBON, Karine LAUVARD par Patrick VASSAL, Michel FACCIN par Michel LE DARD, Jeremie LEGOUPIL par Sabrina BENAMAR, Magali MONTRICHARD par Jean-Louis ROUFFILANGE, Evelyne PITTET par Michèle DALLIES, Jean-François KERHOAS par Maxime ESPOSITO, Danielle PROVOST par Julienne GAUTIER, Pascal BOURGOIN par Thierry GOBINO, Justine PERONNET par Cécile LEDOUX, Mariette SERRES par Jean-Maurice ZORZI, Valérie MORA par Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA, Josiane DEVAUX DE MOURGUES par Vincent MORISSE

#### **Etaient absents :**

Alain PIERRUGUES

#### **Secrétaire de séance :**

Sabrina BENAMAR

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du mercredi 23 juin 2021 à dix-sept heures trente. Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2021 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **INFORMATION : Mise à disposition de M. Charles NEGRO à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez**

A compter du 01 juillet 2021, la Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres la compétence « ORGANISATION DE LA MOBILITE ».

La Communauté ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité ». En effet, le transfert des compétences à la Communauté implique la mise en place par cette dernière d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre à disposition à titre individuel et transitoire un agent de la commune de SAINTE MAXIME pour assurer le suivi du contrat de concession du service public de transport communal transféré.

Il a donc été proposé à M. Charles NEGRO une mise à disposition à la Communauté de Communes en tant que Chargé de mission mobilité / déplacement à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois d'une durée égale par tacite reconduction.

Celui-ci a accepté cette mise à disposition et la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez remboursera à la Ville de Sainte-Maxime le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cette mise à disposition.

### **1. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PERMANENTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**  
-de prendre acte des décisions prises par le Maire, entre le 27 mars 2021 et 26 mai 2021, en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020.

### **2. DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) SUD PLAISANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**  
- d'autoriser chaque représentant de la collectivité à percevoir au titre de ses fonctions une rémunération fixée à cent (100) euros par représentant et par séance du conseil d'administration dans la limite de quatre cents (400) euros annuels par représentant ;  
- de dire que le président de la société publique locale (S.P.L) SUD PLAISANCE, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions au sein de la SPL et ce durant toute la durée de son mandat ;

### **3. APPROBATION DE LA CHARTE DU SPORT- PERIODE 2021 -2027**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**  
-D'approuver le renouvellement de la convention-cadre dénommée « charte du sport » avec ses annexes, entre la commune de Sainte-Maxime et les associations ou clubs sportifs Maximois pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;  
-De dire que cette convention cadre sera déclinée pour chaque association concernée ;  
-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ;  
-D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **4. ASSOCIATIONS SPORTIVES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ET EXCEPTIONNELLE 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'allouer une subvention complémentaire aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Association Sportive du Golf de Sainte-Maxime	2 000 €	Participation aux frais d'organisation du Trophée de la Ville de Sainte-Maxime, du grand prix de Sainte-Maxime, et aux frais de l'école de golf pour l'encadrement d'un « Groupe Elite » pour l'année 2021.
La Boule Maximoise	1 000 €	Participation aux frais d'organisation du Trophée de la Ville de Sainte-Maxime 2021.

- une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
MS52	500 €	Participation aux frais de déplacements de Mathieu SALOME (20 ans) aux étapes du championnat de France de moto vitesse en « supersport » de la Fédération Super Bike (FSBK) pour l'année 2021.

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **5. MUNICIPALISATION DU TENNIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver la municipalisation du tennis à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

- D'approuver la reprise du personnel de l'association conformément à l'article L.1224-3 ;

- De dire que le détail du personnel faisant objet de cette reprise sera porté au tableau des effectifs de la commune ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **6. CHARTE DU SPORT- PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAINTE-MAXIME TENNIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver la prolongation de la convention « charte du sport » entre la commune de Sainte-Maxime et l'association « Sainte-Maxime Tennis » pour une durée de 2 mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prolongation ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **7. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver le protocole d'accord 2021-2027 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ;

- D'approuver la participation des communes de résidence à 950 euros par enfant et par an, à compter de l'année scolaire 2021-2022 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **8. MARCHE COUVERT : DUREE D'ACTIVITE PERMETTANT AU TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE PRESENTER UN SUCESSEUR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- De fixer à trois ans la durée d'exploitation d'un emplacement, pour tout titulaire souhaitant présenter au maire une personne comme successeur de son autorisation d'occupation du domaine public (sous réserve qu'il dispose d'une autorisation délivrée après le 20 juin 2014).
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **9. COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE : OUVERTURES PREFERCTORALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- De donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire de la commune après 13h00, les 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2021.

## **10. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INTERVENTION DES COMITES COMMUNAUX DES FEUX DE FORETS (CCFF) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES LIMITROPHES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver le projet de convention, tel que joint en annexe, avec la commune du Muy ainsi que le projet de convention avec la commune du Plan de la Tour permettant l'intervention des comités communaux des feux de forêts (CCFF) des communes concernées sur le territoire des communes limitrophes;
- De dire que les conventions sont passées pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction pour la même durée dans le limite de trois années ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

## **11. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE ANIMAUX SAINTE-MAXIME (S.A.V.E.)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-D'allouer une subvention de 4 000 € à l'association S.A.V.E.,

Association	Montant subvention
Association Solidarité Animaux (S.A.V.E.)	4 000 €

-D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **12. SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROTECTRICE ANIMALE MAXIMOISE " PAM"**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-D'allouer à la P.A.M. une subvention supplémentaire de 4 000 €.

Association	Montant subvention
Association Protectrice Animale Maximoise « P.A.M. »	4 000 €

-D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **13. AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public afférent à la mise en place et la gestion d'un service de transport,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **14. CONTROLE DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CAS DE MUTATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le contrôle obligatoire de la conformité des rejets de la totalité des installations tant intérieures qu'extérieures (cf. article 30.3 du contrat de DSP Assainissement en vigueur), selon les modalités de mise en œuvre détaillée dans la présente décision, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être aux réseaux d'assainissement ;
- d'approuver le principe de facturation du contrôle auprès du propriétaire cédant aux tarifs détaillés dans la présente délibération ;
- d'approuver le délai de mise en conformité et la pénalité d'assainissement selon les modalités détaillées dans la présente décision ;
- de dire que ce contrôle obligatoire prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint-délégué compétent à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **15. MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la modification du règlement du service public de gestion des eaux pluviales tel qu'annexé à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- de dire que les dépenses inhérentes au fonctionnement de ce service seront imputées au budget général de la commune.

### **16. OPERATION RAVALEMENT DE FACADE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION SOLIHA A M. PIERRE GIUBERGIA**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'accorder une subvention d'un montant de 2.101 euros à M. Pierre GIUBERGIA, résidant 81 bis lotissement du Grand Pin à Sainte-Maxime (83120), pour des travaux de ravalement de la façade Sud (donnant sur la rue Gambetta) effectués sur l'immeuble sis 3 rue Paul Bert à Sainte-Maxime (83120),
- d'autoriser monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui, à prendre toute disposition, à signer tout acte tendant à rendre effective cette décision.

### **17. ETAT DES TRAVAUX 2020 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- De prendre acte des travaux de l'année 2020 de la commission consultative des services publics locaux.

### **18. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ - PROJET LITTORAL ET ETUDES GEOTECHNIQUES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver le projet de convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **19. FOURNITURE D'ELECTRICITE - VALIDATION DES DOCUMENTS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'habiliter monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure d'appel d'offres ouvert nécessaire à l'acquisition de fourniture d'électricité, ainsi qu'à conclure et signer les marchés publics afférents ;
- D'approuver le dossier de consultation des entreprises, ci-annexé, dont un exemplaire est consultable au service Achat Public ;
- De dire que la dépense globale correspondante est estimée à la somme annuelle de 720 000 € HT ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;

### **20. REGISTRE NATIONAL DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE - ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'autoriser monsieur le Maire à signer le bulletin d'acceptation des conditions générales de service du registre national des certificats d'économies d'énergie, ci-annexé.
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **21. « REAMENAGEMENT DE LA PLACE LOUIS BLANC : LOT 3 PLANTATIONS ET ESPACES VERTS » AVENANT N°2 TRANSFERT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 ayant pour objet la cession du marché au 01/07/2021 de la Société CMEVE à la société SERPE, nouveau titulaire, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter les modifications du tableau des effectifs communaux suivantes :

<b>Suppressions de postes</b>		<b>Créations de postes</b>	
<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Nombre</b>
<b>Au 01/08/2021</b>			
Adjoint technique territorial	5	Agent de maîtrise territoriale	5
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Agent de maîtrise territoriale	1
Adjoint administratif territorial	1	Rédacteur territorial	1
Agent de maîtrise territoriale	1	Technicien territorial	1
		Adjoint administratif territorial	2
		Responsable sportif en charge du Tennis :	1
		Cadre d'emplois : Educateur territorial des activités physiques et sportives	
		Missions : l'agent dirige la	

		<p>structure du tennis municipal d'un point de vue administratif et financier, organise l'animation des activités sportives et gère les équipements</p> <p>Compte tenu des besoins du service, ces fonctions pourront être exercées par un agent contractuel de droit public. Il devra dans ce cas, justifier d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif ou d'un diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport en spécialité Tennis et disposer d'une expérience significative en matière de gestion d'une structure équivalente.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel, la rémunération maximale ouverte pour ce poste ne pourra excéder l'indice brut 707 correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire du grade de Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe</p>	
<b>Au 01/09/2021</b>			
		Adjoint administratif territorial (temps non complet 17h30 hebdomadaires)	1
		CDI - Educateur territorial des activités physiques et sportives (temps non complet 12h30 hebdomadaires)	1
		CDI - Adjoint administratif territorial	1
		Educateur territorial des activités physiques et sportives (temps non complet 20h00 hebdomadaires)	1
		Adjoint technique territorial	1
		Adjoint administratif territorial saisonnier 2 mois	1

- de désigner au tableau des effectifs les sept postes d'emplois aidés précédemment créés (emploi d'avenir, PEC...) sous l'intitulé générique « emplois aidés » quel que soit le dispositif en vigueur et quel que soit le domaine d'intervention ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 012 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effectives ces modifications.

### **23. BUDGET VILLE COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de prendre acte des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- de donner acte à Monsieur le Trésorier Principal de la présentation du compte de gestion du budget principal de 2020 ;
- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **24. BUDGET VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de donner acte à monsieur Le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget Ville ;
- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **25. BUDGET VILLE AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de **1 519 810,14 €** ;
- d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves », la somme de **632 019,76 €** ;
- d'inscrire à la section de fonctionnement, en recette, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de **5 230 755,81 €** ;
- de dire que toutes ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **26. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 BUDGET VILLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 ville dont les inscriptions se détaillent par chapitre comme suit :



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	637 087,50	013 ATTENUATION DE CHARGES	-
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	128 170,00	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	119 843,00
014 ATTENUATION DE PRODUIT	19 620,00	73 IMPOTS ET TAXES	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	331 614,73	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- 42 547,00
66 CHARGES FINANCIERES	2 100,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 830,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 847,00	76 PRODUITS FINANCIERS	-
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	100 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 238 439,23</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>173 126,00</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 045 858,77	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 150,00	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>4 064 008,77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>173 126,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 302 448,00</b>	RESTES A REALISER 2020	
RESTES A REALISER 2020	101 433,81	EXCEDENT REPORTE N-1	5 230 755,81
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 403 881,81</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 403 881,81</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	632 019,76
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	224 660,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 845,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	183 333,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	- 2 348 138,49
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271 831,00	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 120 891,28	024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
45 OPERATIONS SOUS MANDAT	50 560,00	45 OPERATIONS SOUS MANDAT	50 560,00
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 851 275,28</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 1 580 713,73</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		VIREMENT DE LA SECTION DE	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		021 FONCTIONNEMENT	4 045 858,77
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 150,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 851 275,28</b>	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
RESTES A REALISER 2020	2 743 079,69	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>4 064 008,77</b>
DEFICIT REPORTE N-1		<b>TOTAL</b>	<b>2 483 295,04</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 594 354,97</b>	RESTES A REALISER 2020	591 249,79
		EXCEDENT REPORTE N-1	1 519 810,14
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 594 354,97</b>

- de verser une subvention complémentaire au budget suivant :

- Service des Pompes Funèbres : 0,33 €

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**27. BUDGET CARRE LEON GAUMONT COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Monsieur le Trésorier Principal de la présentation du compte de gestion du budget Carré Léon Gaumont 2020 ;
- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**28. BUDGET CARRE LEON GAUMONT COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget Carré Léon Gaumont ;
- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **29. BUDGET CARRE LEON GAUMONT AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de **202 106,07 €** ;
- d'inscrire à la section de fonctionnement, en recette, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de **453 111,93 €** ;
- de dire que toutes ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **30. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 BUDGET CARRE LEON GAUMONT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 du Carré Léon Gaumont dont les propositions nouvelles se détaillent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 63 837,92	013 ATTENUATION DE CHARGES	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	- 1 261,61	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	- 152 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUIT		73 IMPOTS ET TAXES	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	54 786,00
66 CHARGES FINANCIERES	22 800,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 787,40	76 PRODUITS FINANCIERS	-
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 15 512,13</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 97 214,00</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	16 053,35		
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>16 053,35</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>541,22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 97 214,00</b>
RESTES A REALISER 2020	355 356,71	RESTES A REALISER 2020	
		EXCEDENT REPORTE N-1	453 111,93
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 897,93</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>355 897,93</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	- 156 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	21 668,09	024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>21 668,09</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 156 500,00</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	16 053,35
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL</b>	<b>21 668,09</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>16 053,35</b>
RESTES A REALISER 2020	39 991,33	<b>TOTAL</b>	<b>- 140 446,65</b>
DECIFIT REPORTE N-1		RESTES A REALISER 2020	
		EXCEDENT REPORTE N-1	202 106,07
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 659,42</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 659,42</b>

- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

## **31. BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Monsieur le Trésorier Principal de la présentation du compte de gestion du budget des parcs de stationnement 2020 ;
- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **32. BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de donner acte à monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget des parcs de stationnement ;
- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **33. BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses, la somme de **585 430,14 €** ;
- d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 « autres réserves », la somme de **165 389,29 €** ;
- d'inscrire à la section de fonctionnement, en recette, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », le solde entre le résultat de la section de fonctionnement et la part affectée à l'investissement soit **440 578,18 €** ;
- de dire que toutes ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **34. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 des parcs de stationnement dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 426,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES		70 VENTES DE PRODUITS	
014 ATTENUATION DE PRODUIT		73 FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	- 150 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		74 IMPOTS ET TAXES	
66 CHARGES FINANCIERES		74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 050,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>68 476,00</b>	76 PRODUITS FINANCIERS	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 187,09	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106 915,09	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 132 000,00</b>
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>240 102,18</b>	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
<b>TOTAL</b>	<b>308 578,18</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
RESTES A REALISER 2020		<b>TOTAL</b>	<b>- 132 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 578,18</b>	RESTES A REALISER 2020	
		EXCEDENT REPORTE N-1	440 578,18
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>308 578,18</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	165 389,29
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	- 114 476,93
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	125 625,25	024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>125 625,25</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>50 912,36</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		VIREMENT DE LA SECTION DE	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 902,05	021 FONCTIONNEMENT	133 187,09
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>6 902,05</b>	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106 915,09
<b>TOTAL</b>	<b>132 527,30</b>	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	6 902,05
RESTES A REALISER 2020	44 959,15	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>247 004,23</b>
DEFICIT REPORTE N-1	585 430,14	<b>TOTAL</b>	<b>297 916,59</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>762 916,59</b>	RESTES A REALISER 2020	465 000,00
		EXCEDENT REPORTE N-1	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>762 916,59</b>

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**35. BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Monsieur le Trésorier Principal de la présentation du compte de gestion du budget Assainissement 2020 ;
- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**36. BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget Assainissement ;
- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **37. BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses, la somme de **294 800,74 €** ;
- d'inscrire à la section de fonctionnement, en recette, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », le solde entre le résultat de la section de fonctionnement et la part affectée à l'investissement soit **1 476 685,11 €** ;
- de dire que toutes ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **38. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 du budget assainissement dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	-	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	-
014 ATTENUATION DE PRODUIT		73 IMPOTS ET TAXES	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 900,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
66 CHARGES FINANCIERES	-	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	76 PRODUITS FINANCIERS	-
022 DEPENSES IMPREVUES	30 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>44 900,00</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>-</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 431 785,11	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>1 431 785,11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 685,11</b>	RESTES A REALISER 2020	
RESTES A REALISER 2020		EXCEDENT REPORTE N-1	1 476 685,11
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 476 685,11</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 476 685,11</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	- 783 351,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	663 329,32	024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
020 DEPENSES IMPREVUES	30 000,00	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>- 783 351,00</b>
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>733 329,32</b>	VIREMENT DE LA SECTION DE	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	021 FONCTIONNEMENT	1 431 785,11
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-</b>	040 SECTION	-
<b>TOTAL</b>	<b>733 329,32</b>	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-
RESTES A REALISER 2020	209 905,53	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>1 431 785,11</b>
DEFICIT REPORTE N-1		<b>TOTAL</b>	<b>648 434,11</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>943 234,85</b>	RESTES A REALISER 2020	-
		EXCEDENT REPORTE N-1	294 800,74
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>943 234,85</b>

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

### **39. BUDGET SERVICE POMPES FUNEBRES COMPTE DE GESTION 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à Monsieur le Trésorier Principal de la présentation du compte de gestion du budget des services des pompes funèbres 2020 ;

- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **40. BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il sort de la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de donner acte à monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 des services des pompes funèbres ;
- de voter les réalisations budgétaires enregistrées à la section d'exploitation et à la section d'investissement du compte administratif ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- de dire que les soldes d'exécution de chaque section, seront repris au budget supplémentaire 2021 soit, en dépenses d'exploitation au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » la somme de 0,33€ et en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution reporté » la somme de 15 191,28€ ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **41. BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes, la somme de **15 191,28 €** ;
- d'inscrire à la section d'exploitation, en dépenses, au compte 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de **0,33 €** ;
- de dire que toutes ces sommes seront portées au budget supplémentaire 2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **42. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter le budget supplémentaire 2021 du service des Pompes Funèbres dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		013 ATTENUATION DE CHARGES	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES		70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	
014 ATTENUATION DE PRODUIT		73 IMPOTS ET TAXES	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,33
66 CHARGES FINANCIERES		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		76 PRODUITS FINANCIERS	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	-	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
		<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>0,33</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	-	<b>TOTAL</b>	<b>0,33</b>
<b>TOTAL</b>	-	RESTES A REALISER 2020	
RESTES A REALISER 2020		EXCEDENT REPORTE N-1	
DEFICIT REPORTE N-1	0,33	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,33</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,33</b>		

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	VOTE BS		VOTE BS
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 191,28	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>15 191,28</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	-
		VIREMENT DE LA SECTION DE	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		021 FONCTIONNEMENT	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	-	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL</b>	<b>15 191,28</b>	<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	-
RESTES A REALISER 2020		<b>TOTAL</b>	-
DEFICIT REPORTE N-1		RESTES A REALISER 2020	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 191,28</b>	EXCEDENT REPORTE N-1	15 191,28
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 191,28</b>

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**43. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'approuver la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	Budget	AP au 01/01/2021	Réalisé au 31/12/2020	CP 2021			Révision AP		Restes à financer (2022 et au-delà)
				BP 2021	BS 2021	TOTAL 2021	Evolution AP	TOTAL AP révisée	
934 - Front de mer III - Travaux d'aménagement de l'avenue C. de Gaulle	Principal	1 797 266,96 €	1 750 648,49 €		45 323,50 €	45 323,50 €	- €	1 797 266,96 €	1 294,97 €
935 - Lotissement Sud France & Bld du Bouillonnet	Principal	1 670 000,00 €	910 189,01 €	420 000,00 €	352 720,05 €	772 720,05 €	12 909,06 €	1 682 909,06 €	- €
936 - Aménagement du littoral	Principal	3 515 229,01 €	1 339 289,48 €	425 000,00 €	112 244,81 €	537 244,81 €	- €	3 515 229,01 €	1 638 694,72 €
938 - Place Louis Blanc - Budget Ville	Principal	1 978 339,70 €	1 186 608,42 €	15 400,00 €	776 391,28 €	791 791,28 €	60,00 €	1 978 399,70 €	- €
940 - Travaux de réhabilitation de la poste d'athlétisme du parc des Bosquettes	Principal	802 960,00 €	- €	790 000,00 €	12 960,00 €	802 960,00 €	- €	802 960,00 €	- €
939 - Place Louis Blanc - Budget Parcs	Parcs de stationnement	6 843 598,35 €	6 563 507,77 €	148 834,00 €	125 625,25 €	274 459,25 €	- €	6 843 598,35 €	5 631,33 €

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **44. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ORGANISATION DE LA MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT TROPEZ PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « ORGANISATION DE LA MOBILITE » à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;
- de dire qu'à compter du 1er juillet 2021, les biens meubles et immeubles affectés à ladite compétence sont transférés à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez en application de l'article L.5211-5-III du CGCT.
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert des biens meubles et immeubles affectés à la compétence sus visée ainsi que ses avenants éventuels.

#### **45. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRANSFERT DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE DE SAINTE-MAXIME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - AVENANT N°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les dispositions de l'avenant N°1 avec la communauté de commune du Golfe de Sainte Tropez au procès-verbal qui s'y rapporte, et dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 1 au procès-verbal de transfert des biens de la commune de Sainte-Maxime des biens, meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence « Actions de développement économiques dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT » ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **46. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de limiter à 40 % de la base imposable, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerna les immeubles à usage d'habitation.
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.*